



## Le dynamisme économique de Nantes Métropole : un atout partagé

Sur les 10,5 milliards d'euros de salaires créés par l'activité économique de l'année 2012 en Loire-Atlantique, 7 milliards le sont au sein de Nantes Métropole. Avec une croissance annuelle moyenne de + 8 % entre 2009 et 2012, l'augmentation de la masse salariale produite dans l'agglomération nantaise est particulièrement forte. La concentration de l'emploi dans la métropole et l'élargissement du bassin d'habitat entraînent une redistribution des richesses par la dissociation entre le lieu de travail et le lieu d'habitat. Ainsi, les salaires créés dans Nantes Métropole se diffusent à hauteur de 1,7 milliard d'euros dans le reste du département. Un jeu d'interdépendance se dessine entre l'agglomération et sa périphérie. D'une part, la métropole nantaise rayonne et nourrit les territoires environnants, sans pour autant empêcher leur croissance économique. D'autre part, le cadre de vie offert par le reste du département constitue une dimension à part entière de l'attractivité de Nantes Métropole. Pour un territoire donné, sa distance à Nantes et sa capacité à attirer des résidents plus ou moins aisés sont déterminantes dans son degré de captation des masses salariales nantaises.

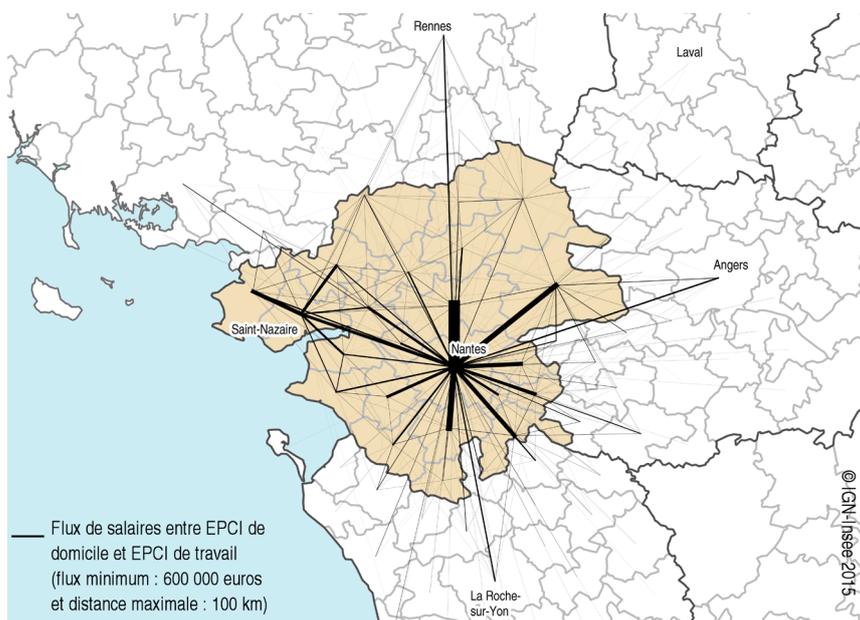
Amandine Rodrigues, Insee  
Patrick Pailloux, Aurant

Nantes possède aujourd'hui les principales caractéristiques d'une métropole : accumulation de population, d'emploi, de main-d'œuvre à forte valeur intellectuelle, de capacité d'innovation, mais aussi concentration de la précarité... Au-delà de ces signes distinctifs, une métropole se caractérise également par ses liens avec les territoires environnants, plus ou moins proches. Elle s'appréhende ainsi par sa capacité d'attraction et de diffusion envers d'autres territoires.

La métropolisation conduit à une concentration de l'emploi dans la métropole, notamment des activités à forte valeur ajoutée, et à un élargissement du bassin d'habitat pour les actifs travaillant dans l'agglomération nantaise. Sachant que les navetteurs dépensent une partie de leur salaire sur leur zone de résidence, un mécanisme de redistribution des richesses du lieu de travail vers le lieu de domicile s'opère par la mobilité des travailleurs. Dès lors, l'efficacité économique, l'équilibre territorial, l'aménagement du

### 1 Nantes Métropole polarise les principaux flux de masse salariale de la Loire-Atlantique

Flux de salaires entre EPCI de domicile et EPCI de travail



Lecture : 224 millions d'euros de masses salariales sont échangés entre Nantes Métropole et la communauté de communes de Grand Lieu. 179 millions concernent des habitants de la communauté de communes de Grand Lieu qui travaillent à Nantes Métropole et 45 millions concernent des habitants de Nantes Métropole qui travaillent sur la communauté de communes de Grand Lieu.

Source : Insee, DADS 2012, base au 12°.

territoire, la cohésion sociale, l'égalité des chances et la captation des dépenses des navetteurs sont autant d'enjeux à prendre en considération par les politiques publiques.

## Nantes Métropole pôle principal, la Carene pôle secondaire

Durant l'année 2012, l'activité économique de la Loire-Atlantique a généré 10,5 milliards d'euros de masses salariales dont 7 milliards créés au sein de Nantes Métropole, 1 milliard dans la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene) et 2,5 milliards dans les autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département. Les masses salariales analysées dans cette étude correspondent à l'ensemble des salaires nets perçus par les salariés selon leurs lieux de travail et de résidence.

Nantes Métropole génère donc à elle seule les deux tiers des salaires créés en Loire-Atlantique. D'autres métropoles ont un poids plus fort sur leur département, comme Toulouse Métropole et Bordeaux Métropole, par exemple, qui représentent respectivement 80 % et 73 % des salaires créés dans leur département. À la différence de la Haute-Garonne et de la Gironde, la Loire-Atlantique possède un pôle secondaire avec la Carene. À elles deux, Nantes Métropole et la Carene représentent 76 % des salaires créés par l'activité économique du département.

Ces salaires profitent à l'ensemble des territoires du département mais aussi aux départements limitrophes (figure 1). En effet, 1,4 milliard d'euros sont gagnés par des actifs résidant à l'extérieur de la Loire-Atlantique. Une forte part est captée par des habitants des départements limitrophes : Maine-et-Loire (22 %), Vendée (22 %), Morbihan (10 %) et Ille-et-Vilaine (7 %).

Dans l'ensemble des salaires créés au sein de Nantes Métropole, plus de 60 % sont perçus par des habitants de l'agglomération. Parallèlement, par le jeu des déconnexions entre le lieu d'emploi et le lieu d'habitat, une redistribution des richesses s'opère à l'intérieur du département. Jouant le rôle de cœur économique de la Loire-Atlantique, Nantes Métropole redistribue ainsi 1,7 milliard d'euros dans les autres territoires intercommunaux du département. Un quart des masses salariales gagnées à Nantes Métropole le sont donc par des habitants du reste du département. Cette proportion est dans la moyenne de celle des dix plus grandes agglomérations françaises, hors Paris. La Carene, quant à elle, redistribue 430 millions d'euros sur le reste du territoire départemental (figure 2).

## Une forte croissance des masses salariales sur Nantes Métropole et sa périphérie

La crise économique amorcée en 2008 a affecté de manière inégale les territoires,

notamment les différentes villes et leur aire d'influence. Nantes, à l'image des grandes métropoles françaises, a relativement bien résisté, notamment grâce à la diversité de ses activités économiques, en particulier tertiaires.

La croissance des masses salariales est plus élevée en Loire-Atlantique que la moyenne nationale. Entre 2009 et 2012, elles ont augmenté de 7 % par an en moyenne contre 5 % au niveau national. Ces évolutions largement positives sont à nuancer. D'une part, elles sont effectuées en euros courants et ne tiennent donc pas compte de l'inflation (1,9 % par an en moyenne sur la période). D'autre part, elles intègrent également l'effet de l'augmentation de la population active, respectivement 1,4 % par an en moyenne pour la Loire-Atlantique et 0,6 % pour la France métropolitaine.

Nantes Métropole a connu une croissance encore plus forte de sa masse salariale avec un gain annuel moyen de 8 %. C'est la 2<sup>e</sup> plus forte croissance des dix plus grandes agglomérations françaises (hors Paris), juste derrière Toulouse avec 9 %. Mais contrairement à Toulouse Métropole et au département de la Haute-Garonne, cette forte croissance des masses salariales existe aussi dans le reste du département de Loire-Atlantique. Ainsi, les masses salariales générées en Loire-Atlantique hors Nantes Métropole ont augmenté de 5,4 % par an, alors qu'elles ont diminué de 0,9 % en Haute-Garonne hors agglomération toulousaine. Comme Bordeaux ou encore Rennes, Nantes rayonne et nourrit les territoires environnants qui ont leur propre dynamique.

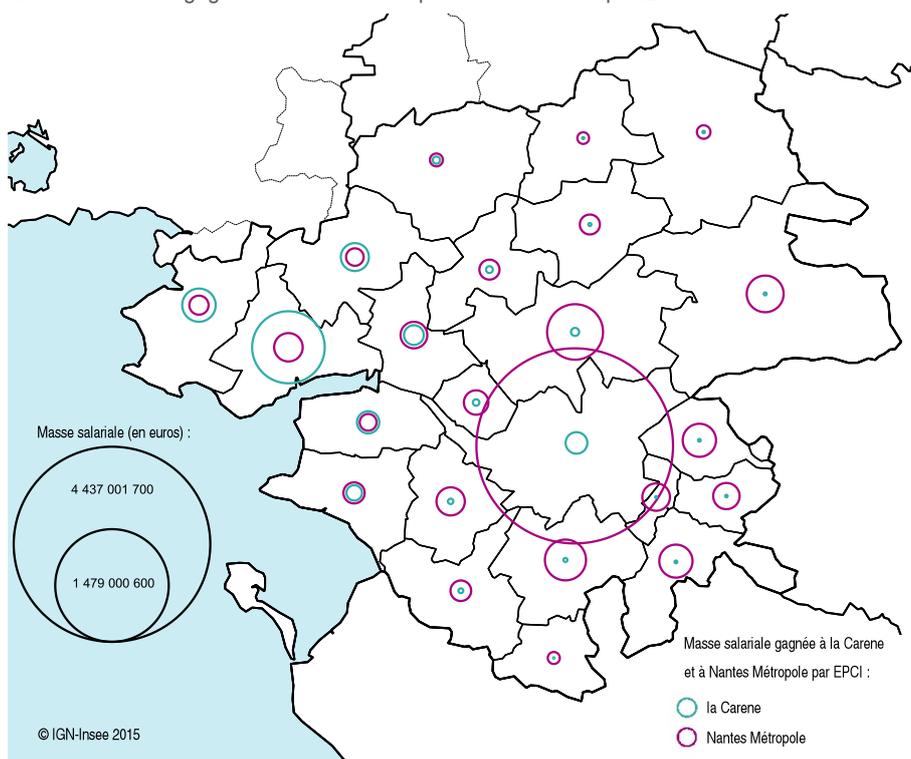
## Un jeu d'interdépendance se dessine

Le développement de Nantes Métropole ne s'oppose pas forcément à celui des autres territoires du département. Au contraire, un jeu d'interdépendance se dessine.

Les performances de l'ensemble du territoire départemental reposent sur ces liens d'interdépendance entre la métropole et sa périphérie. Le dynamisme économique de Nantes Métropole est au cœur de l'attractivité de la Loire-Atlantique. Il profite également aux territoires environnants. Ces derniers captent des nouveaux habitants et doivent donc faire face à une hausse des besoins de services et d'équipements. Dans le même temps, ces territoires captent une part des revenus de ces nouveaux habitants dont une partie travaille dans l'agglomération. Ils ont ainsi plus de moyens pour développer une offre de services de proximité et contribuent ainsi à réduire l'évasion des revenus hors du département. D'un autre côté, le cadre de vie offert par le reste du département peut constituer une dimension à part entière de l'attractivité de Nantes Métropole à l'échelle nationale.

### 2 Nantes Métropole diffuse 1,7 milliard d'euros dans les autres territoires du département, la Carene 430 millions

Masses salariales gagnées à Nantes Métropole et à la Carene par EPCI de résidence



Lecture : la communauté de communes d'Erdre et Gesvres capte 358,7 millions d'euros de masses salariales de Nantes Métropole et 7,5 millions d'euros de la Carene.

Source : Insee, DADS 2012, base régionale.

Les flux de salaires entre Nantes Métropole et les autres territoires intercommunaux du département soulèvent des enjeux autour des transports, de l'accès à l'emploi, de l'implantation des équipements et commerces, d'un plus grand rapprochement des lieux d'habitat et de travail, de l'artificialisation des sols. Au-delà de la question de l'aménagement du territoire, se pose celle des ressources des collectivités et des lieux de consommation des salariés. Nantes pôle d'activité, est aussi un pôle de consommation : les salariés travaillant à Nantes Métropole et n'y résidant pas consomment certainement en grande partie sur leur lieu de résidence, mais ils consomment également sur leur lieu de travail (commerces, culture...). Ces masses salariales bénéficient donc en partie au territoire qui les capte mais aussi au territoire qui les diffuse.

Outre les flux de salaires, Nantes Métropole est également au cœur des échanges d'établissements économiques, tant au sein de la Loire-Atlantique qu'avec les autres départements. Une fois de plus, elle attire de l'extérieur et diffuse à l'intérieur. Elle capte 55 % des mouvements de la Loire-Atlantique avec l'extérieur. L'agglomération nantaise joue également un rôle prépondérant dans les mouvements infra-départementaux : elle représente les deux tiers des déménagements d'établissements à l'intérieur du département. Chaque année, elle accueille 130 établissements originaires d'autres intercommunalités du département et en laisse partir 210. Les territoires limitrophes sont les premiers bénéficiaires en volume : Erdre et Gesvres, Sèvre Maine et Goulaine et pays d'Ancenis.

Si ces déménagements concernent le plus souvent de petits établissements et n'ont donc que peu d'impact sur l'emploi, la mesure de leurs flux apporte tout de même un éclairage sur l'attractivité économique des territoires et sur les interactions qui peuvent exister entre les différents espaces.

### La proche périphérie de Nantes Métropole sous forte influence

L'intensité du lien d'un territoire avec Nantes Métropole varie en fonction de sa distance par rapport à l'agglomération. Les zones les plus proches géographiquement de Nantes Métropole sont celles qui profitent le plus du dynamisme économique de l'agglomération (figure 3). Un premier cercle est constitué par les communautés de communes Sèvre Maine et Goulaine, d'Erdre et Gesvres, de Grand Lieu, Cœur d'Estuaire, Loire Divatte et Cœur Pays de Retz. Les masses salariales gagnées à Nantes Métropole représentent de 60 à 80 % des masses salariales de l'ensemble des actifs résidents de ces zones. Dans le

## 3 Des zones plus ou moins dépendantes de Nantes Métropole

Répartition de la masse salariale des actifs résidents selon leur origine

Territoire de résidence	Masse salariale totale des actifs résidents (en €)	Répartition de la masse salariale selon le lieu de travail (en %)		
		Nantes Métropole	Territoire de résidence	Autre territoire
CC Sèvre Maine et Goulaine	111 130 000	79	7	14
CC d'Erdre et Gesvres	476 393 000	75	13	12
CC de Grand Lieu	281 387 000	69	19	12
CC Cœur d'Estuaire	100 757 000	69	15	16
CC Loire Divatte	186 284 000	68	18	14
CC Cœur Pays de Retz	137 680 000	67	12	21
CC de Vallet	136 729 000	58	20	22
CC de la Vallée de Clisson	227 848 000	56	29	15
CC de la Région de Nozay	93 951 000	49	17	34
CC de la Région de Blain	102 662 000	45	22	33
CC de la Région de Machecoul	114 690 000	43	32	25
CC de la Loire Atlantique Méridionale	39 607 000	42	26	32
CC Loire et Sillon	195 099 000	42	16	42
CC du pays d'Ancenis	387 613 000	40	52	8
CC du Secteur de Derval	50 605 000	31	19	50
CC du Pays de Redon	75 186 000	26	27	47
CC de Pornic	201 772 000	26	38	36
CC du Sud Estuaire	194 799 000	17	36	47
CC du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas des bois	221 103 000	16	22	62
CC du Castelbriantais	164 454 000	13	74	13
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene)	833 194 000	11	73	16
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique)	385 682 000	11	52	37
CU Nantes Métropole	4 817 478 000		92	8

Lecture : les actifs résidents de Cap Atlantique cumulent 385 682 000 euros de masses salariales. 52 % sont gagnées à Cap Atlantique même, 11 % à Nantes Métropole et 37 % ailleurs dans le département.

Source : Insee, DADS 2012, base régionale.

département, le pôle secondaire formé par la Carene exerce sa propre influence sur les zones proches que sont la CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique) et les communautés de communes du Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois et du Sud Estuaire. Ces territoires sont plus dépendants des salaires versés à la Carene que de ceux versés à Nantes Métropole.

### Tous les territoires n'envoient pas les mêmes catégories d'actifs sur Nantes Métropole

Les choix résidentiels des ménages jouent un rôle essentiel dans le niveau de captation des masses salariales créées à Nantes Métropole par les autres territoires. Cadre de vie, facilité d'accès à Nantes, coût du foncier et des logements sont autant d'éléments qui entrent en considération dans les choix de localisation d'une partie des actifs travaillant dans l'agglomération nantaise.

Les territoires n'attirent pas tous les mêmes catégories sociales de la population. La capacité des territoires à attirer et à maintenir une population résidente plus ou moins aisée contribue à déterminer leur capacité à capter les masses salariales diffusées par Nantes Métropole. Un territoire qui héberge plus de cadres et de professions intermédiaires travaillant dans l'agglomération aura tendance à percevoir plus de masses salariales de Nantes Métropole qu'un territoire qui héberge plutôt des ouvriers et

des employés.

Les territoires intercommunaux situés sur la côte atlantique et au nord de l'agglomération nantaise ont un poids plus important que la moyenne dans les flux des catégories socioprofessionnelles les plus aisées travaillant à Nantes Métropole, essentiellement pour les cadres. La communauté de communes d'Erdre et Gesvres est le premier lieu de résidence des actifs travaillant à Nantes Métropole mais n'y résidant pas : elle représente 18,4 % des flux en provenance de l'agglomération nantaise, toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Elle a un poids encore plus important pour les cadres. En effet, 23,1 % des cadres travaillant à Nantes Métropole et résidant ailleurs dans le département habitent sur Erdre et Gesvres.

Au sud de Nantes et un peu plus loin au nord, à l'inverse, les catégories sociales d'employés et d'ouvriers sont surreprésentées dans les flux de travailleurs vers Nantes Métropole (figure 4).

### Les navetteurs vers Nantes Métropole gagnent plus que les stables

Nantes Métropole offre globalement des emplois plus qualifiés que les territoires environnants. De fait, les actifs travaillant à Nantes Métropole mais n'y résidant pas ont un salaire mensuel net supérieur de 250 euros en moyenne à celui des actifs restant travailler sur leur communauté de

communes (autre que Nantes Métropole). Les coûts de transport proportionnels à l'éloignement par rapport à l'agglomération nantaise limitent ces écarts.

La différence de salaire net mensuel entre les navetteurs vers Nantes Métropole et les stables au sein de leur EPCI de résidence est également plus marquée selon le sexe. S'il est de 281 euros par mois en moyenne pour les hommes, il est de 181 euros par mois pour les femmes.

Par ailleurs, quel que soit le territoire de résidence, les catégories socioprofessionnelles les plus aisées (cadres et professions intermédiaires) sont en proportion plus nombreuses à aller travailler à Nantes Métropole qu'à rester travailler sur leur territoire de résidence. Ainsi, l'écart de salaire entre un actif travaillant à Nantes Métropole et résidant dans un territoire donné et un actif résidant sur le même territoire et restant y travailler est toujours positif. Ces écarts de salaires sont plus ou moins prononcés selon les territoires. La typologie des flux de travailleurs explique en grande partie ces résultats. C'est à la Carene (116 euros), dans le Castelbriantais (165 euros) et le Pays de Blain (210 euros) que l'écart de salaire mensuel net est le moins important. Une fois déduits les coûts de transport, l'écart avec les stables est réduit voire négatif. *A contrario*, c'est à Cap Atlantique (595 euros) et Pornic (554 euros) que cet écart est le plus important. ■

#### 4 Des catégories de navetteurs différentes selon les territoires

Catégories socioprofessionnelles surreprésentées dans les flux vers Nantes Métropole



© IGN-Insee 2015

Lecture : la communauté de communes de Grand Lieu représente 10,7 % des flux d'actifs travaillant à Nantes Métropole mais résidant ailleurs dans le département. Le poids de Grand Lieu est plus important pour les flux d'employés et d'ouvriers avec respectivement 11,3 % et 11,5 %.

Source : Insee, DADS 2012, base régionale.

Cette étude est le fruit d'un partenariat entre l'agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran) et l'Insee. Elle a fait l'objet d'échanges avec l'agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN), le Département de la Loire-Atlantique et Nantes Métropole.

## Sources

Cette étude utilise la **déclaration annuelle de données sociales (DADS)**. C'est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque salarié les informations suivantes : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

L'objet de l'étude est les flux de masses salariales entre lieu de travail et lieu de résidence. Les **masses salariales** correspondent à l'ensemble des salaires nets perçus par les salariés selon le couple EPCI de travail - EPCI de résidence. Pour les multi-actifs, les salaires sont tous localisés au lieu de travail du poste principal. Lorsque lieu de travail et lieu de résidence diffèrent, les masses salariales sont dites **captées** par le lieu de résidence et **évacuées** du lieu de travail.

Le champ de l'étude porte sur l'ensemble des salariés hors salariés agricoles, salariés des particuliers employeurs et salariés dont le poste principal n'est pas un « poste ordinaire » (apprentis, stagiaires, emplois aidés). Seule la partie ligérienne des EPCI interdépartementaux a été retenue.

## Pour en savoir plus :

- *Pôle métropolitain Loire-Bretagne : liens et richesses redistribués et partagés*, Agences d'urbanisme du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, Les dynamiques métropolitaines du pôle Loire-Bretagne, janvier 2015.
- Rodrigues A. et Maury H., *L'aire urbaine de Nantes : le coeur d'un réseau « Ouest » connecté à Paris*, Insee Analyses Pays de la Loire, n°8, décembre 2014.
- Rodrigues A. et Pailloux P., *L'aire urbaine de Nantes : un profil métropolitain singulier*, Insee Analyses Pays de la Loire, n°7, décembre 2014.
- Chabanel B., *Le ressort de la captation de revenus*, Grand Lyon, Cahier n°3 « Développer l'économie de proximité », novembre 2013.
- Davezies L. et Ferrandon B., *Nantes et la Loire-Atlantique, des liens forts au coeur de la dynamique métropolitaine*, Repères n°22, Département de Loire-Atlantique, novembre 2013.
- Davezies L., *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, La République des idées, Seuil, 2008.



Insee des Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :

Jean-Paul Faur

Rédacteur en chef :

Sylvain Duverne

Bureau de presse :

02 40 41 75 89

Maquettage :

Auran

ISSN 2275-9689

© INSEE Pays de la Loire

Juin 2015